



**Enseignement catholique
de Paris**

Direction diocésaine

Appel à candidature

Chef d'établissement coordinateur

20 septembre 2023

**La direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris recherche pour la rentrée 2024
le chef d'établissement coordinateur de Fénelon – Sainte-Marie – La Plaine Monceau**

1900 élèves en collège et lycée
410 étudiants en CPGE, BTS, DECESF dans deux établissements
1270 élèves dans trois établissements primaires
9 cadres dirigeants dont cinq sous le statut de chef d'établissement
180 enseignants
110 salariés OGEC, 350 bénévoles
www.fenelonsaintemarie.org

Mission

Promouvoir l'identité propre et le projet pédagogique de l'ensemble scolaire conduisant à :

- accueillir et accompagner dans la durée tous les élèves en construisant leur parcours de réussite ;
- développer une culture commune de la prise d'initiative ;
- apporter la contribution active de l'ensemble scolaire à la vie de réseau des établissements catholiques de Paris et des paroisses sur le territoire duquel il est implanté.

Enjeux

Plus particulièrement :

- Faire vivre la tradition du groupe fondée sur l'écoute, la confiance et la créativité.
- Projeter l'établissement dans les enjeux de l'école du futur et imaginer son développement.
- Organiser les niveaux de responsabilité. Animer et coordonner les différentes composantes du groupe dans le respect de leur autonomie et dans un mouvement commun. Garantir le respect des équilibres financiers devant le conseil d'administration.

Compétences attendues

- Savoir développer et partager une vision mobilisatrice fidèle à la tradition du groupe.
- Savoir impulser, animer, déléguer : mettre en œuvre un management par la confiance, respectueux des personnes, soutenant leur initiative et leur prise de responsabilité.
- Savoir être visionnaire et approfondir la manière chrétienne d'éduquer propre à Fénelon – Sainte-Marie et en témoigner dans les actes et par une parole explicite.

Les candidatures sont à adresser à : recrutement@ec75.org

Elles seront examinées conjointement par le conseil de tutelle diocésain et le conseil d'administration.